



CHARTRE SANITAIRE

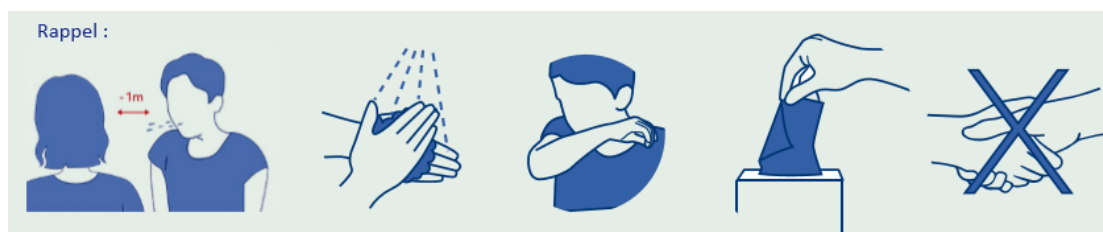
COVID

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 liée à notre pays, et suivant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19, ainsi que la charte sanitaire COVID piscines municipales (hiver) de la Ville de Gap signée entre la Ville de Gap et le Cercle des Nageurs, le Cercle des Nageurs a établi une charte sanitaire.

DANS TOUS LES CAS

Les gestes barrières doivent être appliqués tout au long de votre présence dans les enceintes municipales (piscine de Fontreyne et piscine de la République) :

- Se nettoyer les mains avec du gel hydro-alcoolique à l'entrée de la piscine,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- Saluer sans se serrer la main et sans embrassades ;
- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans à l'intérieur du bâtiment, jusqu'au bord du bassin
- Douche savonnée obligatoire avant la séance. Enlever le masque pour la douche et le remettre pour monter au bassin. Port du masque obligatoire jusqu'à la mise à l'eau.
- Prise de température à l'entrée de l'enceinte **OBLIGATOIRE** pour tous les adhérents : à une température supérieure ou égale à 38° le pratiquant ne pourra entrer dans la piscine.



ACCES AUX INSTALLATIONS

- L'entrée dans la piscine se fera à l'heure de début d'entraînement en une fois. Tous les nageurs attendront leur entraîneur devant la piscine en respectant les gestes barrières. Le groupe entrera à l'heure pile pour accéder aux vestiaires.

Exemple : la séance commence à 18h ouverture des portes à 18h, fermeture à 18h05. Il est donc recommandé d'arriver à 17h55.

TOUTE PERSONNE EN RETARD NE SERA PAS ACCEPTEE.

- La fin de l'entraînement signifie la sortie de l'établissement. Les adhérents sortiront de l'eau 15 min avant la fin du cours pour être sortis de l'établissement à l'heure de fin.

Exemple : la séance termine à 20h les enfants sortent de l'eau à 19h45 et sortent de la piscine à 19h55. Le groupe suivant entrera à 20h.

- **PAS DE DOUCHE EN SORTIE** pour Favoriser un maximum la pratique, les 10 mins entre la sortie de l'eau et la sortie de l'établissement seront consacrées à l'habillage.

- **RECUPERER LES ENFANTS À L'HEURE AUCUN RETARD N'ACCEPTE.** Pour appliquer les consignes de la ville de Gap, les enfants dont les parents ne sont pas là à l'heure, repartiront à l'intérieur de la piscine pour une heure. La porte ne sera pas ré-ouverte entre temps. Le club est responsable des enfants et ne peut les laisser seuls à l'extérieur. Ils ne pourront pas non plus attendre dans le hall de la piscine qu'ils soient en avance ou que vous soyez en retard.

- **Pour les adhérents nés après 2012, seul 1 parent, après prise de température peut entrer pour changer son enfant. Une fois l'enfant changé le parent doit ressortir de la piscine et revenir le chercher à la fin du cours. L'accompagnateur doit être le même pour l'entrée comme la sortie. Les coordonnées de la personne en charge de l'enfant, si elle est différente du parent, doivent être transmises au club (Grand parents, covoiturage...).**

- **Une liste de présence par groupe sera tenue quotidiennement**
- **L'accès aux vestiaires collectifs est interdit, utilisation des casiers et cabines autorisée**
- **L'accès aux sanitaires est autorisé et régulé**
- **Les entraîneurs gardent le masque au bord du bassin**

CAPACITE D'ACCUEIL DE CHAQUE ENCEINTE

Stade Nautique :

36 personnes maximum dans le grand bain, soit 6 personnes par ligne d'eau

20 personnes maximum dans le petit bain

Accès à la salle de sport autorisé en respectant les gestes barrières

La République :

24 personnes maximum dans le bassin, soit 6 personnes par ligne d'eau

TENUE/EQUIPEMENT/MATERIEL

- **Dans la mesure du possible arriver en tenue : seule les tenues de bain sont autorisées au bord du bassin**
- **Pas de chaussures (tong) après la zone dite « vestiaire »**
- **Prévoir une bouteille d'eau individuelle**
- **Utiliser son matériel personnel**
- **Le matériel sera manipulé par une seule et même personne**

DESINFECTION

Le matériel doit être désinfecté avant ET après chaque utilisation. Cette désinfection doit être faite par l'utilisateur.

ENGAGEMENT

- **Respecter TOUS les points énumérés ci-dessus dans le cadre du plan COVID**
- **Informez le responsable COVID du Cercle des Nageurs de Gap (Delphine CHAILLAN, vice-présidente), dans le cas où vous passez un test COVID pour suspicion et informez des résultats.**
- **TOUS MANQUEMENTS AUX DISPOSITIONS ENUMEREES CI-DESSUS SERA MOTIF D'EXCLUSION.**

A Gap, le

**Signature
(Lue et approuvée)**